Réseau Sagnes

Le réseau qui se mouille !

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

Lettre d'information #3 - Printemps 2018

POUR UNE GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES !

A destination des propriétaires et gestionnaires, les cellules d'assistance technique apportent des conseils gratuits et des solutions individualisées permettant une gestion durable des zones humides !

Elles permettent de :

- **Mieux connaitre** ses zones humides et donc son patrimoine,
- **Disposer d'un diagnostic personnalisé** et adapté à ses pratiques (agricoles, forestières ou autres),
- **Bénéficier d'un accompagnement technique** pour la mise en œuvre d'actions concrètes (points de franchissement, points d'abreuvement...).

3 bonnes raisons d'adhérer au Réseau Sagnes :

- Je bénéficie de conseils techniques pour la mise en œuvre d'actions concrètes,
- Je garde le contact avec d'autres gestionnaires de zones humides,
- Je participe à des journées d'échanges et de formations !

RETOUR SUR 3 JOURNÉES TECHNIQUES
organisées en 2017

En 2017, 11 nouveaux exploitants agricoles ont rejoint le réseau Sagnes dans le Cantal !

Organisées les 17 octobre, 8 novembre et 15 novembre 2017 avec les GVA* de Ruynes-Saint-Flour Nord, de Saignes-Champs-sur-Tarentaine et de Mauriac-Pleaux-Salers, les journées techniques ont rassemblé une trentaine d'agriculteurs.

- **La journée du 17 octobre** *(à Montchamp sur des parcelles du GAEC des Chaubasses et à Vieillespesse sur des parcelles du GAEC Monier)* a permis d'aborder la question de **la gestion et entretien des zones humides et bords de cours d'eau**.
- Les sessions des 8 et 15 novembres *(à Sauviat chez le GAEC Estorgues et à Saint-Paul de Salers sur les estives de la COPTASA)* étaient consacrées à **l'abreuvement en zones humides**.
  Les visites de terrain ont permis de présenter différents systèmes d'abreuvement permettant de garantir de l'eau en quantité et en qualité pour les troupeaux, une bonne gestion de la ressource de l'amont à l'aval et le respect du bon état des zones humides et des cours d'eau.

** Groupement de Vulgarisation Agricole*

LA REINE
des prés

- **NOM LATIN** : *Filipendula ulmaria*
- **TYPE** : Plante herbacée vivace
- **FAMILLE** : Rosacées
- **TAILLE** : de 50 cm à 1,50 m
- **SIGNES CARACTÉRISTIQUES** : facilement reconnaissable à la couleur de ces tiges rougeâtres et anguleuses, ses feuilles sont composées de 2 à 9 paires de folioles larges et doublement dentées, de tailles différentes avec de très petites folioles intercalées entre les autres. Ses fleurs, en panicules, sont petites et d'un blanc jaunâtre et sont surtout très odorantes.
- **OÙ LA VOIR ?** C'est une espèce très commune dans les zones humides depuis l'étage montagnard jusqu'aux fonds de vallées. Elle pousse dans les prairies humides ou marécageuses dont le sol est riche en matière azotée, les lisières d'aulnaies ou les bords de fossés et de cours d'eau.

La Reine des prés, une plante aux nombreuses vertus !

C'est une plante nectarifère **très utile pour les insectes butineurs** *(abeilles, bourdons, papillons)* et, de plus, elle est reconnue pour ces **propriétés médicinales anti-inflammatoire, antalgique, digestive**..., pour l'Homme mais également le bétail ! Elle doit notamment ses propriétés à la présence d'acide salicyclique dans ses tissus. C'est à juste titre qu'elle est surnommée **"aspirine végétale"** !

J'AMÉNAGE UNE PASSERELLE EN BOIS POUR LE BÉTAIL SUR MA PARCELLE

Lorsqu'un ruisseau ou un fossé parcours une parcelle, **sa traversée peut parfois représenter une contrainte.** Les bêtes traversent à divers endroits et déstructurent les berges, ce qui peut entrainer des débordements multiples du ruisseau. Des zones d'érosion se forment et peuvent être dangereuses pour le bétail. Le piétinement du lit du cours d'eau entraine également des nuisances sur la qualité de l'eau qui s'écoule *(mise en suspension de matières, colmatage du fond du lit…)*.
Une solution durable et assez simple à mettre en œuvre peut consister en l'aménagement d'une passerelle.

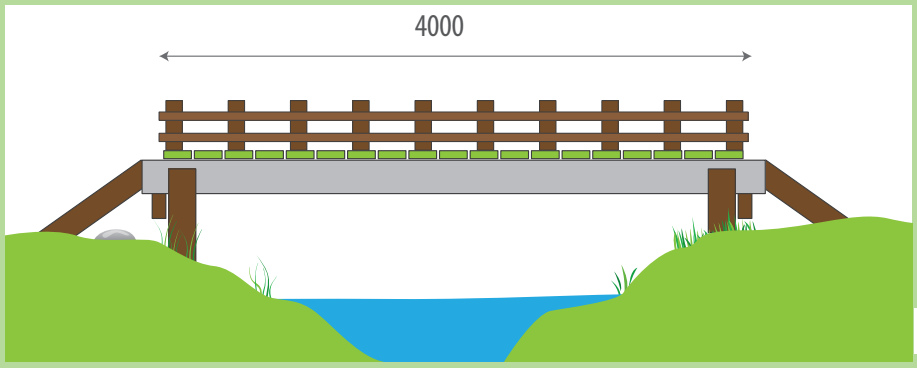

- **Bois naturel classe IV :** Mélèze, Douglas, Chêne, Châtaignier
- Assemblage avec des **tirefonds de 8-10 cm et équerres**
- Les accès peuvent être fait **en bois ou avec du remblai**
- **Adaptable** pour passage tracteur

PAS DE BÉTON NI DE BOIS TRAITÉ !

MATÉRIEL NÉCESSAIRE ET COÛT

- **Budget : 400 €**
- **Durée : ~1,5 jour à 2 personnes**

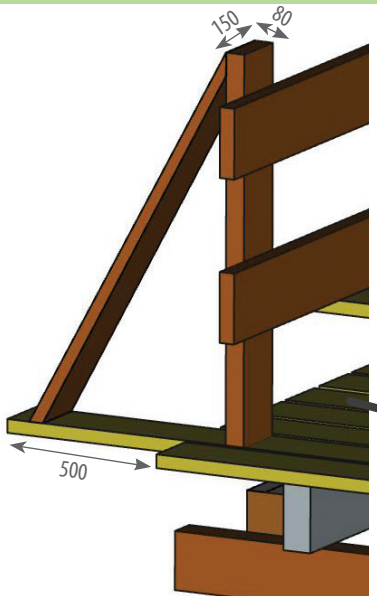

Garde-corps avec jambe de force

Passerelle en bois pour le bétail

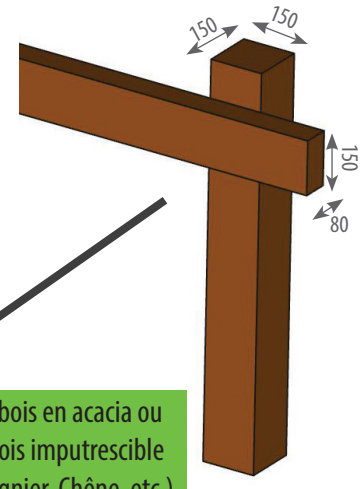

Piquet bois en acacia ou autre bois imputrescible (Châtaignier, Chêne, etc.)

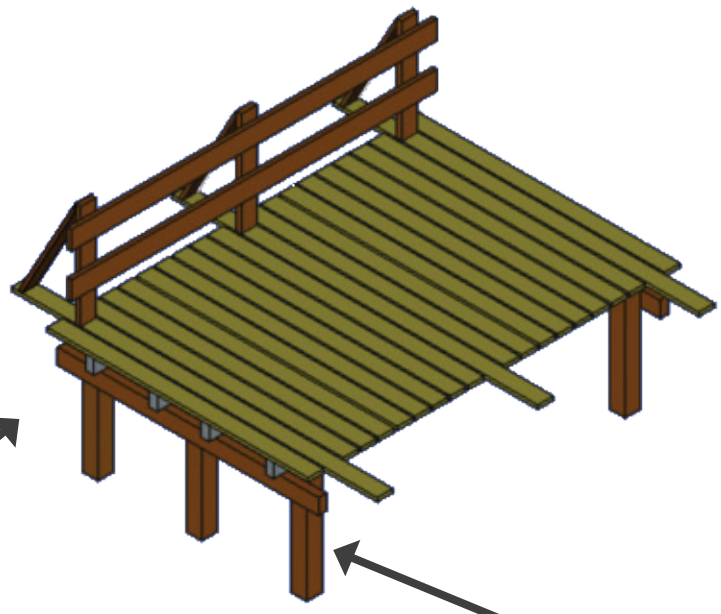

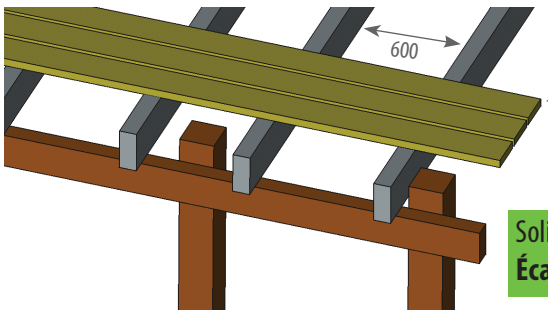

Solivage en madriers (150x80 mm) et plancher bois.
Écarter les planches d'au moins 3mm !

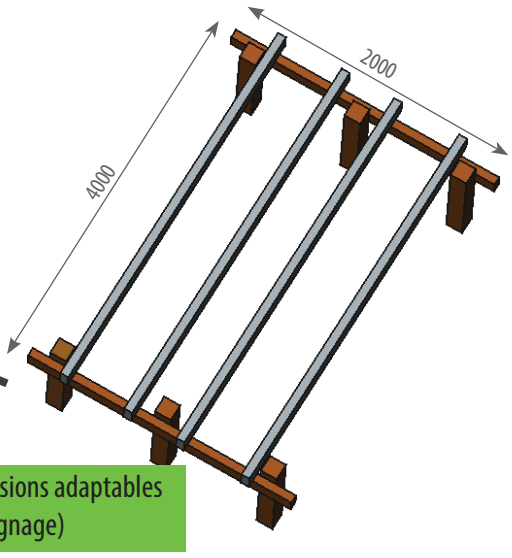

Ossature vue de dessus. Dimensions adaptables (voir photos dans partie témoignage)

• TÉMOIGNAGE

« Karyn Andreï, gérante de l'Agneau des Bruyères dans le Puy-de-Dôme est adhérente au réseau Sagnes. Sa parcelle d'hivernage, traversée par un ruisseau, n'était pas aménagée pour une traversée des bêtes en toute sécurité. Le piétinement créant également des zones boueuses, Karyn Andreï a sollicité le CEN Auvergne pour des conseils d'installation. »

Crédit photo : Karyn Andreï

Pouvez-vous présenter votre exploitation ?

L'exploitation est située à Cros (Puy-de-Dôme) sur le plateau de l'Artense, à 900 m d'altitude. J'ai 160 brebis mères de race Scottish Blackface, avec production d'agneaux d'herbe. Tous les animaux sont conduits en plein air intégral hiver comme été, dans des parcelles alternant prairies et zones de friches en hiver. Je suis en agriculture biologique et vend tous les agneaux en vente directe.

Quelle est la problématique « zones humides » sur votre parcelle ?

La parcelle en question est un terrain d'hivernage, traversé par un cours d'eau. Les brebis pâturent la callune et les genêts et elles ont tendance à sauter par-dessus le ruisseau pour traverser. Si le niveau d'eau n'est pas trop haut, cela passe sans problème. Mais en hiver, lors des crues, les brebis continuent de traverser et le risque de noyade est réel ! Une brebis a déjà été sauvée de la noyade en début d'hiver, alors que les conditions étaient très mauvaises. Enfin, le piétinement près du ruisseau a créé des zones boueuses, ce qui peut détériorer la qualité de l'eau.

Crédit photo : Karyn Andreï

En quoi le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne vous a aidé sur la gestion des zones humides ?

Le CEN Auvergne nous a conseillé en matière de franchissement de cours d'eau, et nous a proposé l'aide de Julien Tommasino qui est venu construire avec nous une passerelle* au-dessus du ruisseau. Cela nous a permis d'avoir un avis technique mais également de la main d'œuvre. Pour ce type de petits travaux, cet accompagnement humain est finalement plus important que des aides purement financières ! Nous avions discuté en amont de l'emplacement et du bois nécessaire.
Un petit moment d'éducation a suffi pour que les brebis passent sur la passerelle sans problème !

** Passerelle réalisée à deux personnes sur une journée, pour un montant de 300 €.*

• CONTACTS

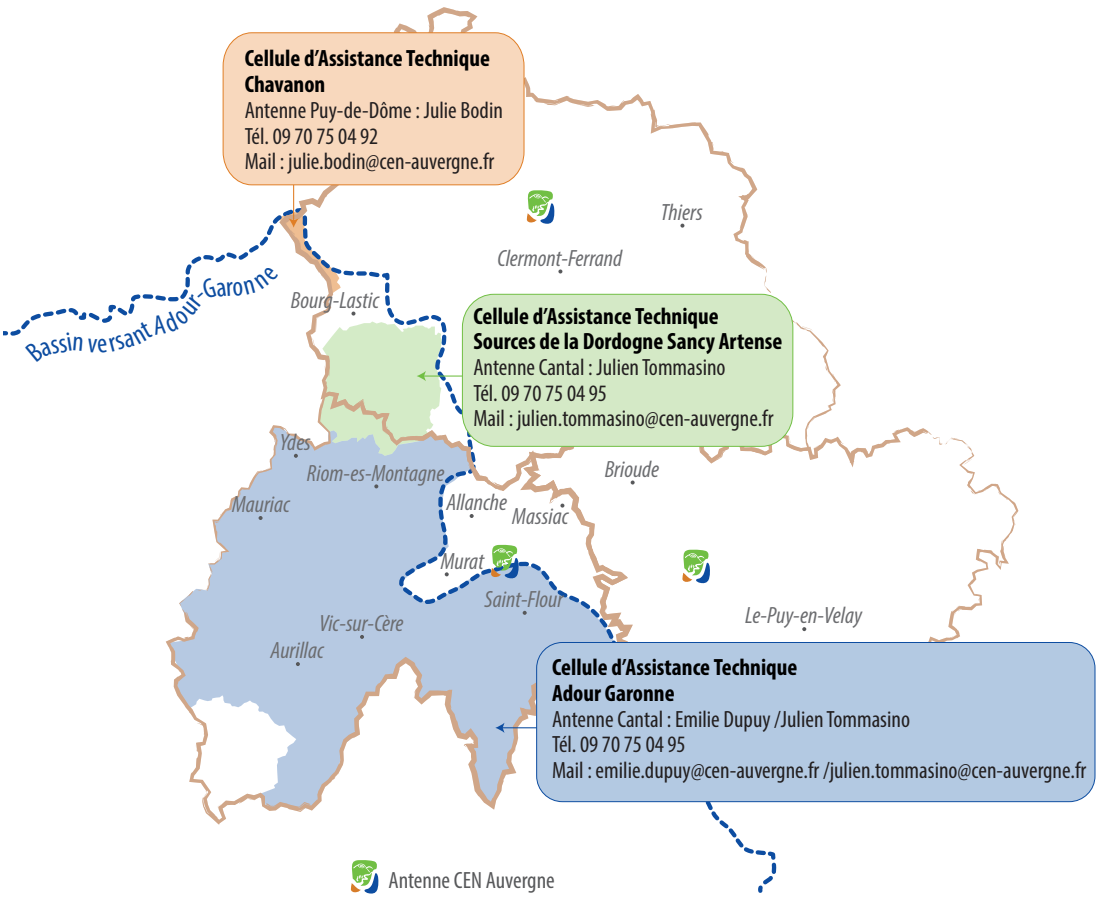

Dans le Cantal :
35 adhérents
pour environ 255 hectares
de zones humides préservées.

Dans le Puy-de-Dôme :
12 adhérents
pour environ 131 hectares
de zones humides préservées.

UNION EUROPÉENNE
L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEDER
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
cantal LE DÉPARTEMENT
EDF